



Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

**Forum mondial de l'harmonisation des Règlements
concernant les véhicules****Groupe de travail du bruit****Cinquante-deuxième session**
Genève, 6-8 septembre 2010**Rapport du Groupe de travail du bruit sur sa
cinquante-deuxième session (6-8 septembre 2010)****Rectificatif****1. Paragraphe 15, première phrase***Remplacer une forte majorité par la majorité.***2. Paragraphe 18***Remplacer le texte existant par:*

18. L'expert de la Fédération de Russie a présenté le document GRB-52-10, dans lequel il était proposé d'utiliser comme paramètre la «décélération de l'ensemble tambour d'essai et pneumatique-roue sous la forme approximative $\Delta\omega/\Delta t$ ou sous la forme exacte $d\omega/dt$ » dans la méthode existante (Règlement n° 117, annexe 6, par. 1, al. c). Il a souligné que cette proposition ne concernait que la définition de la décélération et n'avait pas de lien avec la méthode temps-distance qui avait été mise au point par la Fédération de Russie et qui était encore à l'examen dans le cadre de l'ISO selon les informations communiquées par l'expert de l'ISO. Le GRB a décidé de reprendre l'examen de la question à sa session suivante, si cela était nécessaire.